



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2023DEC009

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 10 juillet 2023

Objet : Renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie situé 11, avenue de Francazal

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal n°078 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Considérant qu'il s'agit de renouveler le bail de la caserne de gendarmerie située 11, avenue de Francazal pour la brigade de proximité de Cugnaux ;

Considérant l'avis formulé par le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne du 6 février 2023 sur le montant annuel initial du loyer ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le bail de la caserne de gendarmerie, située 11, avenue Francazal est renouvelé pour une durée de 9 (neuf) ans et pour un montant de loyer annuel de 109 459,19 €, hors charges, révisable triennalement.

Article 2

La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée sur le site internet de la Ville.

Cugnaux, le 3 juillet 2023
Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ